



Encore un problème de boîte aux lettres

Par mailis, le 25/03/2010 à 19:48

Bonjour, suite au collage d'un autocollant sur ma boîte aux lettres qui n'a pas plu à tout le monde quelqu'un a écrit "racaille" sur ma boîte.

Je porte plainte pour diffamation histoire de le ou la refroidir.

Je colle d'autres stickers (siné hebdo, que j'ai payé) pour recouvrir ce très moche graffiti.

Très énervée je rajoute une note expliquant que ma boîte c'est comme mon domicile, et qu'il y a détérioration de biens privés.

depuis dès lors que j'essaye de décorer ou de coller quoique se soit on me l'arrache. Les autres ont leur autocollant anti pub, on leur enlève pas.

A mes yeux c'est comme une violation de domicile, est-ce que j'ai raison?

aujourd'hui très énervée j'ai peint la porte en noir avec une bombe de peinture. je suis sûre d'être dans mon droit, mais des hypocrites de voisins, les mêmes qui ont déjà arraché ma plaque d'identité et mon étiquette lors de mon arrivée il y a 2 ans, me disent que ce sont les HLM. ça me paraît très bizarre, c'est les HLM qui ont écrit "racaille", comme si ils n'avaient pas d'autres chats ou rats à s'occuper...

Pouvez-vous me transmettre toutes les références juridiques pouvant s'appliquer. Merci.